

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/12/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 24/12/2018

Délibération n° D-2018-489

Acquisition d'une parcelle rue de la Vallée Guyot

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE,
Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN,
Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

Excusés :

Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Isabelle GODEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Urbanisme et Action
Foncière**

Acquisition d'une parcelle rue de la Vallée Guyot

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Commune de Niort est propriétaire de diverses parcelles de terrains situées dans le secteur de la Vallée de Bellevue.

Ce secteur comprend différentes zone AUM destinées à de l'habitation entre l'impasse des Gardénias et la rue de Bellevue. Afin de permettre la réalisation future d'un cheminement piétonnier permettant de relier ces deux voies et les différentes opérations qui seront réalisées, il restait à acquérir une parcelle dans cette zone.

Après négociation auprès de la propriétaire, cette dernière a accepté de céder à la collectivité une partie de sa propriété pour une superficie d'environ 2 280 m². Cette surface correspond à une bande de terrain d'environ 12 mètres de large sur une longueur d'environ 190 mètres, à détacher de la parcelle cadastrée section HI n°30 pour une superficie de 11 261 m².

Le prix convenu est arrêté à 11,00 €/m² représentant pour 2 280 m² la somme de 25 080,00 €. Ce prix sera ajusté après délimitation de la superficie exacte par un géomètre aux frais de la collectivité.

Il est précisé que la parcelle est exploitée par un agriculteur dont le montant de l'indemnité d'éviction s'élève à 1 085,96 € et sera versée par la collectivité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la partie nécessaire à détacher de la parcelle HI n°30 pour une superficie d'environ 2 280 m² au prix de 11 €/m², dont le prix exact sera déterminé après délimitation de la surface par un géomètre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

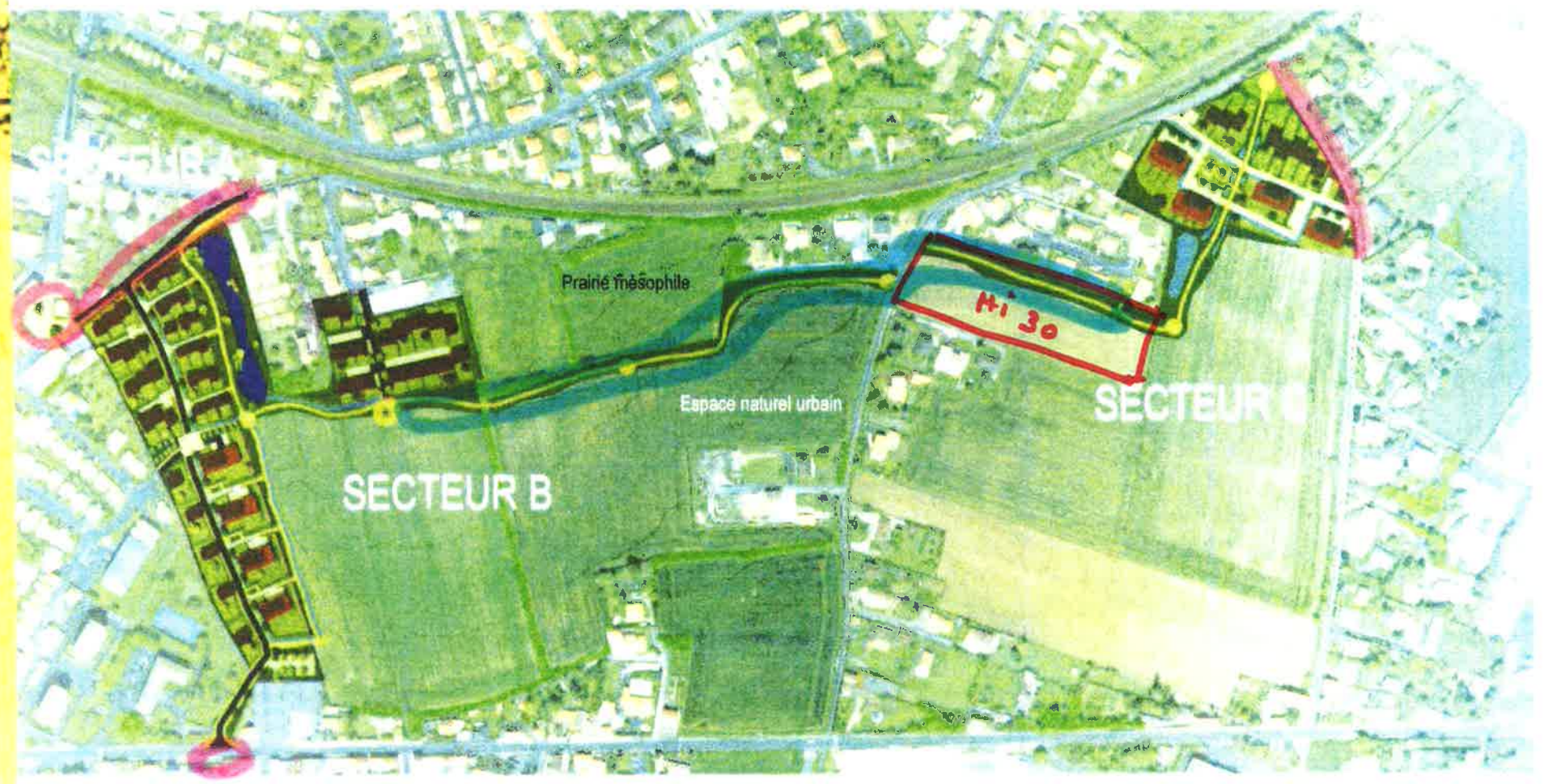
Signé

Marc THEBAULT

Aménagement du secteur de BELLEVUE-Ville de NIORT

Aménagements réalisés par la ville sur Domaine Public
 chemin réalisé par la ville sur l'Espace Naturel Urbain

Une urbanisation en lien avec le caractère paysager du site



- 
 Voie
secondaire tertiaire
- 
 Voie
tertiaire
- 
 Allées
- 
 Mails de
desserte
- 
 Cheminement
doux
- 
 Aménagement
du carrefour
- 
 Espaces
publics
- 
 Frange urbaine
végétalisée
peu dense
- 
 Espace tampon
végétalisé
- 
 Gestion des
eaux pluviales